



AUX:: Points de contact du Codex
Organisations internationales intéressées

DU : Secrétariat,
Commission du Codex Alimentarius, Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires.
Viale delle Terme di Caracalla
00153 Rome, Italie

OBJET : **Distribution du rapport de la vingtième session du Comité du Codex sur les résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments (REP12/RVDF)**

Le rapport de la vingtième session du Comité du Codex sur les résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments sera examiné par la Commission du Codex Alimentarius à sa trente-cinquième session (Rome, 2-7 juillet 2012).

PARTIE A : – QUESTIONS À ADOPTER À LA TRENTE-CINQUIÈME SESSION DE LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS

Projet et avant-projet proposé de normes et textes apparentés aux étapes 8 ou 5/8 de la procédure

1. **Avant-projet de LMR pour la narasine (tissus de bovins) à l'étape 8 et avant-projet de LMR pour l'amoxicilline (tissus de bovins, d'ovins et de porcs et lait de bovins et d'ovins) et la monensine (foie de bovins) à l'étape 5/8** (voir REP12/RVDF, par. 65 et App. III et IV);

2. **Avant-projet de plans d'échantillonnage pour le contrôle des résidus de produits d'animaux aquatiques et de produits dérivés comestibles d'origine aquatique (C, Annexe B du document CAC/GL 71-2009) à l'étape 5/8** (voir REP12/RVDF, par. 90 et App. VIII);

Les gouvernements et organisations internationales qui souhaitent formuler des observations au sujet des documents susmentionnés sont invités à le faire par écrit et à les envoyer *de préférence par courrier électronique*, au Secrétaire, Commission du Codex Alimentarius, Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires, FAO, Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie (Email: codex@fao.org, fax : +39 06 57054593), **au plus tard le 15 juin 2012**.

Avant-projets de Normes et textes apparentés à l'étape 5 de la procédure

3. **Avant-projet de LMR pour le monepantel (tissus d'ovins)** (voir REP12/RVDF, par. 65 et App. V);

Autres textes pour adoption

4. **Avant-projet de révision des Principes d'analyse de risques appliqués par le CCRVDF et de la Politique d'évaluation des risques pour la fixation de limites maximales de résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments** (voir REP12/RVDF, par. 83 et App. VII);

5. **Liste des médicaments vétérinaires à évaluer ou à réévaluer en priorité par le JECFA.** (voir REP12/RVDF, par. 117 et App. IX, Partie A).

PARTIE B - APPEL D'OBSERVATIONS

6. **Modifications proposées au mandat du Comité du Codex sur les résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments** (voir REP12/RVDF, par. 41 et App. II);

7. **Politique d'analyse des risques liés à l'extrapolation des LMR de médicaments vétérinaires à d'autres espèces et à d'autres tissus** (voir REP12/RVDF, par. 158 et App. XI);

8. **Politique applicable aux résidus dans le miel (ajout à la Politique sur l'extrapolation)** (voir REP12/RVDF, par. 158).

Les gouvernements et les organisations internationales qui souhaitent formuler des observations au sujet des documents susmentionnés sont invités à les envoyer par écrit, *de préférence par courrier électronique*, au U.S. Codex Office, Food Safety and Inspection Service, US Department of Agriculture, Room 4861, South Building, 14th Independence Avenue, S.W., Washington DC 20250, USA (fax : +1 202 720 3157; email : CRVDF-USSEC@fsis.usda.gov), et à envoyer une copie de leurs observations au Secrétaire, Commission du Codex Alimentarius, Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires, FAO, Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie (Courriel: [Codex@fao.org](mailto:codex@fao.org), fax: +39 06 57054593) **au plus tard le 30 mai 2013**.